

00000729 DECISION

N°2025/D/MINFI/SG/CENADI DU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA MAÎTRISE D'ŒUVRE
PRIVÉE DU PROJET RELATIF À L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS ET
LOGICIELS IBM POUR LA PLATEFORME TECHNIQUE DU CENTRE NATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE (CENADI)

LE MINISTRE DES FINANCES,

DECIDE :

- Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n°2008/365 du 08 Novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances ;
 Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marché Publics ;
 Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2013/271 du 05/08/2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08/03/2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance dans le système de marchés publics ;
 Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
 Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Loi des Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités publiques pour l'exercice 2025 ;

Considérant la consultation des entreprises n°001/DCE/MINFI/SG/CENADI/2024 du 20 janvier 2025.

Considérant la proposition d'attribution n°000435/M/MINFI/SG/CIPM du 04 mars 2025 signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINFI.

ARTICLE 1^{er} – Paris Formations (Groupe Collège de Paris) est attributaire du Marché relatif à la consultation susmentionnée pour le montant et délai de livraison ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA	MONTANT TTC	DELAI DE LIVRAISON
Paris Formations (Groupe Collège de Paris) Adresse : Lieu- dit « Titi garage »	306 139 870 (trois cent six millions cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix) francs CFA	365 071 795 (trois cent soixante-cinq millions soixante-et-onze mille sept cent quatre-vingt-quinze) Francs CFA	Dix (10) mois

ARTICLE 2 – La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINFI/SG ;
- CIPM/MINFI ;
- DRF/MINFI ;
- MINMAP/CCCM-SPI .
- ARMP ;
- Chronos/Archives.

Le Ministre des Finances

Louis Paul MOTAZI
Reçu le 12.06.24 à 09h00